



DELIBERATION n° Del.2024-VI-118
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2024

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCACTION

Le 20 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 27
- représentés : 6
- absents ou excusés : -
- votants : 33

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
04 JUIL. 2024

De la publication le
04 JUIL. 2024

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,

Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Agnès BALLIEU, Liliane THORENS, François HUSAK, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Florence GONZALES, Gilles ANDREVON, Mohammed FAYEK, Sophie FERNANDEZ, Anne-Marie BERNARD, David DUNAND-CHATELLET, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Marc BRACHET a donné procuration à Claude GAILLARD
Michèle TARDIVET-MERCIER a donné procuration à Martine BRASSOUD
Julien PORTIER a donné procuration à Jacques DALEX
Véronique BOUCHET a donné procuration à David DUNAND-CHATELLET
Julie DENAMBRIDE a donné procuration à Anne-Marie BERNARD
Christiane LECUYER a donné procuration à Martine BEAUMONT

ABSENTS : -

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du
Plan de financement de la Filière Bois « création de dessertes forestières »**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PORTIER, Adjoint au Maire

Dans le cadre du projet de réhabilitation du chalet d'alpage du Perillet, il est nécessaire d'exploiter la parcelle forestière numéro 11 en forêt communale de Seythenex.

Pour cela, il y a lieu d'élargir l'entrée de la piste d'exploitation de la piste par des travaux de terrassement et de déroctage, pour un montant total estimé à 2 475,00 € hors taxes.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 40% du montant hors taxes des travaux par le plan Filière Bois du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, pour la création de dessertes forestières, place de dépôts et de retournement, notamment en vue de permettre la mobilisation de ressources supplémentaires de bois dans les jours difficiles d'accès soit une aide de 990,00 €.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ **SOLLICITE** l'aide du plan Filière Bois du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour la réalisation des travaux subventionnables, au taux de 40% du montant HT des travaux arrêtés à la somme de 2 475 € HT, soit une aide de 990,00 €.
- ✚ **DEMANDE** au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention,
- ✚ **AUTORISE** le maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune les conventions, avenants et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai